

Rapport de la commission chargée d'étudier les postulats :

- Denis CORBOZ et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- Vincent BRAYER et consorts « De la route à la rue ».

Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour étudier les postulats cités en titre s'est réunie le lundi 19 novembre 2018 de 10h30 à 12h00 dans les locaux de la direction finances et mobilité à Chauderon dans la composition suivante :

Mesdames	Anne-Françoise	DECOLLOGNY
	Latha	HEINIGER
	Alice	GENOUD
Messieurs	Denis	CORBOZ
	Bertrand	PICARD
	Xavier	de HALLER
	Claude	CALAME
	Georges-André	CLERC
	Vincent	VOUILLAMOZ
Et du rapporteur	Jean-Luc	CHOLLET

Monsieur Daniel DUBAS était excusé et Monsieur Vincent BRAYER absent.

Madame la Conseillère municipale Florence GERMOND était accompagnée de Monsieur Patrik ETOURNEAU, chef du service de la mobilité.

Madame Lina NICOLET, adjointe administrative, a rédigé les notes de séance et nous l'en remercions.

Chacun des deux postulats étant pris pour lui-même, nous commençons par le postulat Denis CORBOZ dont l'auteur complète son texte en précisant que le but d'une telle démarche est de repenser la ville dans son espace public.

Le concept « voitures » des années 70 laisse progressivement place à d'autres organisations en termes de qualité de vie. Il ne faut pas voir dans cette démarche une volonté d'exclusion des voitures hors de l'espace urbain mais d'accompagner, par un nouvel aménagement d'une partie de l'espace public, la diminution progressive du nombre de voitures en ville.

Monsieur le postulant parle d'espaces à but commercial et d'espaces de rencontre, les uns n'excluant nullement les autres. Et de nous citer un certain nombre de réussites dans des villes comme Montréal, Londres ou Berlin ou, plus près de chez nous, Berne.

Suit un tour de table globalement favorable au principe d'une réflexion « urbanistico-circulatoire » dans le centre-ville mais, bien sûr, avec un certain nombre de nuances.

Ainsi un participant tout en souscrivant à l'idée, est soucieux d'une éventuelle diminution de l'offre en parkings, notamment souterrains, au voisinage des centres commerciaux.

Conseillère communale au long cours, une commissaire constate que, au temps de sa jeunesse, on n'avait pas pour habitude de se tenir dans l'espace public. Les mœurs ont changé et à l'heure actuelle, un établissement public sans terrasse est pénalisé.

Rappelant qu'il est secrétaire général de l'ACS un commissaire suggère qu'il faudrait aller un cran au-delà en définissant un vrai centre-ville piétonnier. Citant la rue Pépinet, il faut, dit-il poser le vrai débat permettant une circulation piétonne et motorisée sans négliger les aspects sécuritaires.

Il demande quel est le nombre de places de parc supprimées à l'intérieur de la petite ceinture durant ces 10 dernières années. Et de citer la rue Etraz sur laquelle une place de livraison le jour et de parc la nuit est devenue une place taxi. Il conteste le ratio nombre de véhicules par ménage et juge plus utile de s'en tenir au nombre d'immatriculations. Pour conclure, dit-il, il est temps que la Ville se donne une vraie planification.

Suivent quelques considérations qui s'accordent sur un certain nombre de constats et de propositions : le clivage voitures-mobilité douce est progressivement dépassé, cessons de postuler sur des sujets limités, ayons une vision globale.

Nous avons déjà le Plan directeur communal, le plan général d'affectation, le plan bruit. ; cessons d'encombrer davantage l'administration. Une commissaire, apparemment de gauche, salue l'évocation par la droite du « tout piétons » et affirme que c'est la première fois qu'elle entend une telle déclaration.

Madame la Municipale nous informe que le PDCom définit la mobilité en ville de Lausanne et que sa prochaine version y consacra une large part. Elle dit s'étonner du lien-voitures-commerce et constate que chaque création d'une zone piétonne a renforcé le commerce local.

S'agissant des « Parklet » nous avons une dizaine de projets au centre ville aménageables avec nos ressources internes.

Au vote, le postulat CORBOZ-BUBAS recueille l'agrément de la Commission avec 8 OUI aucune opposition et 2 absentions.

Le second postulat « de la route à la rue » est sensiblement plus généraliste dans sa formulation et ses demandes.

La problématique des vélos en ville de Lausanne suscite un certain nombre de remarques et commentaires relatifs à la cohabitation piétons-vélos. Les trottoirs et espaces piétonniers ne devraient pas adjoindre les vélos. Est également mise en évidence l'importance du choix du revêtement de surface tant dans sa composition que dans sa couleur en relation notamment avec l'élévation de la température estivale. Sont évoquées les différences de statut selon que l'on monte ou que l'on descende ainsi que la présence des arceaux de parcage vélos en zone piétonne.

Un consensus se dégage pour estimer ce postulat trop généraliste. Un commissaire surenchérit en parlant d'une liste à la Prévert.

Ces dernières considérations scellent le destin du postulat BRAYER-GENOUD et c'est par 4 OUI, 5 NON et 1 ABS que les commissaires présents vous recommandent de ne pas le transmettre à la Municipalité.

Lausanne, le 20 décembre 2018



Le rapporteur

Jean-Luc Chollet